

Territoire

L'Auvergne parmi les régions européennes

► Des Régions dans l'Europe, une Europe de Régions

Dans le contexte d'une Europe élargie et face aux défis de la mondialisation, une Région isolée, qui voudrait agir seule dans son petit périmètre, n'aurait pas les moyens de se développer, de faire vivre son territoire. C'est une évidence : les Régions ont besoin de l'Europe. Dès lors que l'on entend proposer des alternatives politiques soucieuses de l'environnement, par exemple, il est nécessaire d'avoir une perspective globale, d'être ouvert à une prise de conscience sur des échelles plus grandes que l'échelon régional. Mais à l'inverse, une Europe désincarnée, incapable d'entendre la voix de ses territoires les plus petits et les plus fragiles, n'aurait plus de raison d'être ni de légitimité pour intervenir : l'Europe doit être à l'écoute de ses Régions pour affiner ses politiques communes, pour agir de manière efficace. Mon investissement au sein du Comité des Régions d'Europe m'a convaincu de l'importance de cet échange « gagnant gagnant » : les Régions ont besoin de l'Europe, et l'Europe a besoin des Régions.

Cette étude de positionnement permet à la Région Auvergne, toujours soucieuse de renforcer son attractivité et sa compétitivité, de mesurer ses atouts et ses faiblesses, dans les domaines démographique, économique, scientifique, et au niveau de l'emploi. La Région a aussi souhaité, grâce à ce document, mieux connaître les autres régions européennes présentant des caractéristiques et des enjeux similaires, afin d'identifier des communautés d'intérêt lors de la mise en place de programmes européens inter-régionaux, mais aussi d'étudier les politiques publiques élaborées par ces régions pour faire face à des défis communs.

La situation auvergnate apparaît atypique à l'échelon français : croissance modérée de la population, vieillissement plus prononcé, économie laissant une large place à l'industrie et à l'agriculture. Analysée dans une perspective européenne, l'Auvergne présente toutefois des similitudes fortes avec de nombreuses régions.

Au sein de l'Union européenne, 88 régions partagent le profil démographique de l'Auvergne mais elle bénéficie d'un dynamisme démographique plus affirmé grâce à un regain d'attractivité. Face aux enjeux du vieillissement de sa population, l'offre de santé de la région est à conforter.

Sur le plan économique, l'empreinte agricole et industrielle de la région tend à s'estomper à l'échelle européenne : l'Auvergne appartient à un ensemble de régions caractérisées par une forte spécialisation dans les services aux particuliers, la santé et l'action sociale. Par rapport à ces régions, l'Auvergne bénéficie d'indéniables atouts : un fort potentiel de recherche et d'innovation, une capacité d'accueil touristique importante. Toutefois, l'Auvergne ne se place qu'au 142^e rang européen pour la création de richesses. Le taux d'emploi reste très en retrait des objectifs de la stratégie de Lisbonne, notamment pour l'emploi des seniors.

Daniel GRAS, Sébastien TERRA, Insee Auvergne

Un dynamisme démographique affirmé malgré une faible densité

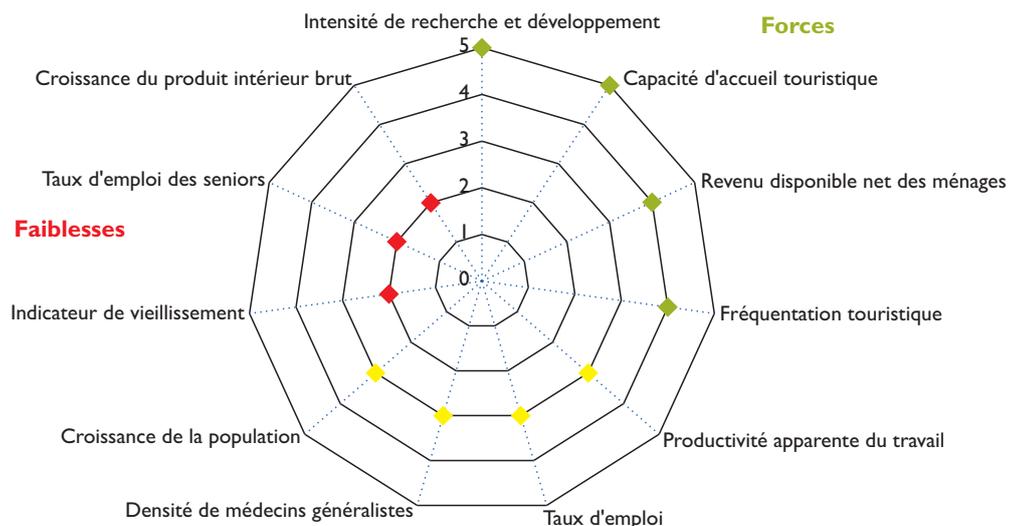
Avec une superficie de 26 013 km², l'Auvergne se situe parmi les plus grandes régions européennes (43^e rang)⁽¹⁾. Toutefois, la présence de zones montagneuses et d'un large espace à dominante rurale en fait une région peu dense. Avec 52 habitants au km² en 2007, l'Auvergne est ainsi largement en dessous de la moyenne des régions européennes (356 habitants au km²). Sur la période récente, elle bénéficie d'une croissance de sa population (+ 0,28 % par an entre 2003 et 2007), grâce à une attractivité renouvelée (+ 0,31 % par an). Elle se place au 136^e rang des régions européennes par son dynamisme démographique et au 115^e rang pour son attractivité.

Par son profil démographique, l'Auvergne se rattache à un large ensemble de 88 régions européennes (voir encadré « Le profil démographique des régions européennes »). Celui-ci regroupe également la Bourgogne, deux régions espagnoles (Asturies et Extrémadure), deux régions portugaises (Centro et Alentejo), la grande majorité des régions allemandes, roumaines, bulgares et baltes et quelques régions scandinaves. Ces régions partagent plusieurs traits communs : une densité de population sensiblement plus faible que la moyenne européenne ; un vieillissement plus accentué ; un moindre dynamisme démographique (voire même une baisse de la population dans la moitié des régions), causé par un déficit naturel prononcé.

Par rapport aux 88 régions européennes présentant ce profil, l'Auvergne se distingue par son dynamisme démographique. En effet, contrairement à la plupart de ces régions, elle bénéficie d'une croissance de sa population, le déficit naturel y étant largement compensé par un niveau d'attractivité au-dessus de la moyenne des régions similaires. Dans ce groupe, l'Auvergne se situe ainsi parmi les régions au plus fort dynamisme démographique : elle est au 8^e rang par la croissance de sa population et au 15^e rang par l'importance de son solde migratoire.

⁽¹⁾ Parmi les 260 régions (sur 262) pour lesquelles l'ensemble des données démographiques sont disponibles.

Forces et faiblesses de l'Auvergne par rapport aux régions européennes



Note de lecture

Une valeur de 5 pour un indicateur place l'Auvergne dans le premier cinquième des régions.
Une valeur de 1 pour un indicateur place l'Auvergne dans le dernier cinquième des régions.

Source : Eurostat

Principaux indicateurs démographiques pour l'Auvergne et les régions européennes

L'Auvergne au 115^e rang européen par son attractivité démographique

	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (260 régions)	Régions similaires* (88 régions)
Population en 2007	1 884 310	2 807 773	1 617 656	1 339 000	144	44
Superficie en 2007 (km ²)	16 375	24 726	19 268	26 013	43	17
Densité de population en 2007 (habitants/km ²)	356	142	182	52	234	74
Taux annuel de variation de la population entre 2003 et 2007	0,37 %	0,67 %	- 0,18 %	+ 0,28 %	136	8
Taux annuel de variation de la population dû au solde naturel entre 2003 et 2007	0,01 %	0,27 %	- 0,24 %	- 0,03 %	135	7
Taux annuel de variation de la population dû au solde migratoire entre 2003 et 2007	0,36 %	0,40 %	+ 0,05 %	+ 0,31 %	115	15
Part des plus de 65 ans en 2007	17,30 %	17,70 %	18,90 %	20,10 %	50	32
Part des moins de 20 ans en 2007	21,90 %	24,10 %	20,40 %	21,90 %	144	22

* Régions présentant le même profil démographique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

➤ Une offre de santé à conforter face aux enjeux du vieillissement de la population

L'Auvergne est l'une des régions les plus âgées d'Europe, se situant au 50^e rang des régions européennes pour la part des plus de 65 ans. Cette part, qui atteint 20,1 % en Auvergne en 2007, est supérieure de près de 3 points à la moyenne européenne. L'adéquation de l'offre de soins à une population au vieillissement plus prononcé et au risque accru de dépendance constitue un enjeu central. En réponse à cet enjeu, la situation de l'Auvergne apparaît contrastée. La densité de médecins généralistes y est inférieure à la moyenne européenne, mais aussi inférieure à la moyenne des régions présentant le même profil démographique. À l'inverse, rapportée à la population du territoire, la capacité d'accueil dans les hôpitaux de la région est nettement plus élevée que dans la plupart des autres régions européennes. Avec 885 lits pour 100 000 habitants, l'Auvergne se place au 13^e rang européen⁽¹⁾ et au 8^e rang des régions partageant son profil démographique⁽²⁾. Cette situation masque toutefois des disparités territoriales parfois importantes au sein de la région : dans certains territoires ruraux de montagne, les temps d'accès aux hôpitaux sont élevés. À moyen terme, l'enjeu pour l'Auvergne sera de maintenir une bonne accessibilité aux services de santé pour l'ensemble de la population. ▶

Champ de l'étude

- Cette étude porte sur 262 des 271 régions NUTS 2 de l'Union européenne. Les régions « ultra-périphériques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Açores, Madère et Canaries) et les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ont été exclues de l'analyse.
- Afin d'identifier les régions présentant des caractéristiques structurelles similaires à celles de l'Auvergne, deux référentiels de comparaison ont été élaborés pour cette étude.
 - Pour les enjeux démographiques, les régions de comparaison sont les 88 régions partageant le même profil démographique que l'Auvergne (voir encadré « Le profil démographique des régions européennes »).
 - Pour les enjeux économiques, les régions de comparaison sont les 93 régions partageant le même profil économique que l'Auvergne (voir encadré « Le profil économique des régions européennes »).
- Pour certaines problématiques analysées dans cette étude, les valeurs des indicateurs pour quelques régions sont manquantes. Le nombre de régions étudiées peut donc être inférieur à 262. L'un des axes de travail d'Eurostat est d'améliorer la qualité, la comparabilité et l'exhaustivité des données et l'extension de la couverture régionale.

⁽¹⁾ Parmi les 224 régions (sur 262) pour lesquelles l'ensemble des données sur la santé sont disponibles.

⁽²⁾ Parmi les 86 régions de comparaison (sur 88) pour lesquelles l'ensemble des données sur la santé sont disponibles.

Principaux indicateurs sur l'offre de santé pour l'Auvergne et les régions européennes

Une densité de médecins inférieure à la moyenne européenne

Données 2008	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (224 régions)	Régions similaires* (86 régions)
Nombre de dentistes pour 100 000 habitants	66	63	66	70	99	43
Nombre de médecins pour 100 000 habitants	331	320	308	299	146	56
Nombre de lits d'hôpitaux pour 100 000 habitants	593	737	665	885	13	8

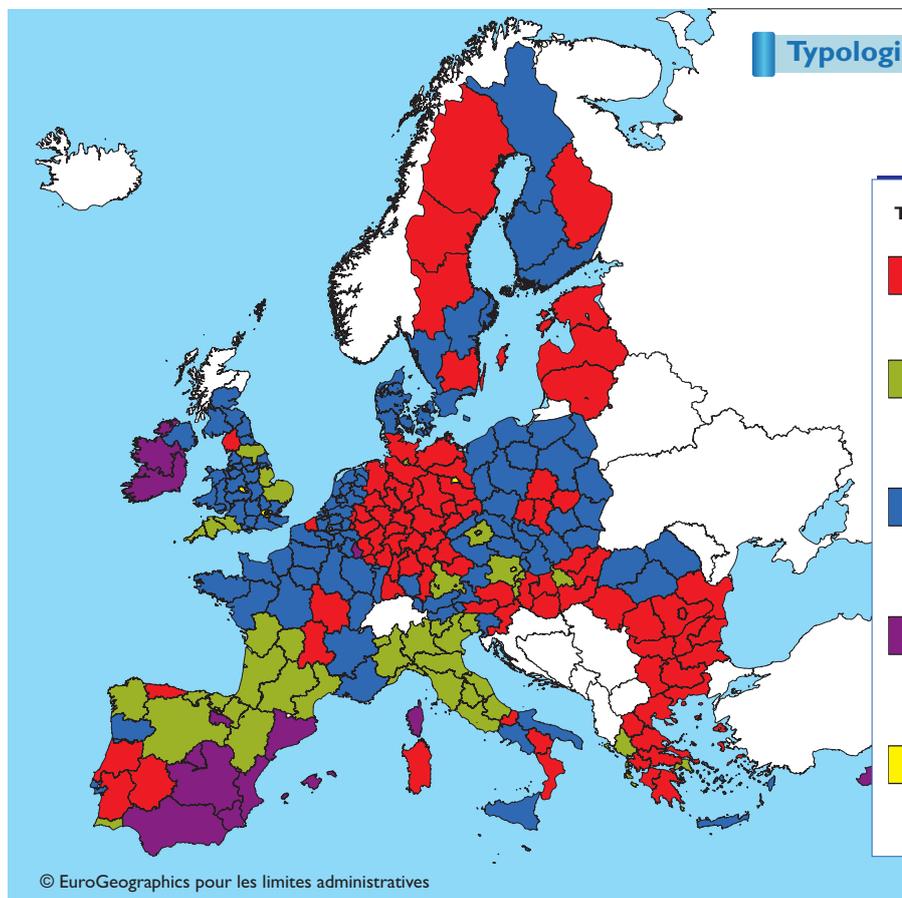
* Régions présentant le même profil démographique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

Le profil démographique des régions européennes

Afin d'identifier les similitudes entre régions, une typologie a été réalisée sur 260 régions européennes métropolitaines et a permis de faire émerger cinq profils démographiques.

- L'Auvergne appartient à un large ensemble de **88 régions** partageant plusieurs traits communs : une densité de population sensiblement plus faible que la moyenne européenne ; un vieillissement de la population plus accentué ; un moindre dynamisme démographique (voire même une baisse de la population dans la moitié des régions), causé par un déficit naturel prononcé.
- Un deuxième ensemble rassemble **41 régions**, essentiellement situées au sud de la France, au nord de l'Espagne et au nord de l'Italie. Ces régions se distinguent du groupe précédent par le vieillissement plus accentué de leur population et leur déficit naturel plus prononcé. Elles se caractérisent aussi par une forte croissance de leur population, reposant sur leur attractivité démographique.
- La troisième classe regroupe **112 régions**, essentiellement situées au Royaume-Uni, dans les pays du Benelux, en Pologne. Quatorze régions françaises appartiennent à cette classe. Ces régions sont des régions plus jeunes que la moyenne, dont la croissance de la population est similaire à la moyenne et repose sur une égale contribution du solde naturel et du solde migratoire.
- La quatrième classe comprend **13 régions**, situées au sud de l'Espagne, en Irlande et incluant la Corse. Il s'agit de régions caractérisées par une forte croissance de la population alimentée par les apports migratoires, où la proportion de personnes âgées est sensiblement inférieure à la moyenne.
- La cinquième classe regroupe **6 régions** très densément peuplées, avec une croissance de la population essentiellement alimentée par l'accroissement naturel. Il s'agit de petites régions englobant des capitales (Berlin, Bruxelles, Vienne et régions du Grand Londres), ou une aire urbaine très peuplée (région des West Midlands au Royaume-Uni autour de Birmingham). Afin d'identifier les similitudes entre régions, une typologie a été réalisée sur les 262 régions métropolitaines et a permis de faire émerger cinq profils économiques.



Typologie des régions européennes
Démographie

Typologie des régions européennes

-  Régions peu densément peuplées, au faible dynamisme démographique, avec un vieillissement accentué de leur population
-  Régions caractérisées par un vieillissement très marqué de leur population, avec une croissance démographique alimentée par les apports migratoires
-  Régions caractérisées par une part élevée des moins de 20 ans, dont la croissance de population est similaire à la moyenne européenne
-  Régions caractérisées par une forte croissance de la population alimentée par une forte attractivité démographique et un excédent naturel
-  Régions très densément peuplées, avec une croissance de la population essentiellement alimentée par l'accroissement naturel

© EuroGeographics pour les limites administratives

Source : Eurostat

Principaux indicateurs sur l'appareil productif de l'Auvergne et des régions européennes

Près de 4 emplois sur 10 dans les services à la population

Répartition de l'emploi par secteur d'activité en 2007	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (262 régions)	Régions similaires* (93 régions)
Agriculture, sylviculture et pêche	6,0 %	4,4 %	2,8 %	5,8 %	79	13
Industrie	19,3 %	17,3 %	15,4 %	20,1 %	104	22
Construction	8,3 %	7,3 %	7,1 %	7,5 %	158	53
Commerce, hôtellerie-restauration et transports	24,8 %	23,0 %	25,1 %	20,8 %	232	83
Activités financières et immobilières, services aux entreprises	11,4 %	11,3 %	14,4 %	8,5 %	196	88
Administration publique, éducation, santé, action sociale, services domestiques	29,9 %	36,6 %	34,5 %	37,2 %	31	23

* Régions présentant le même profil économique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

➤ Une empreinte agricole et industrielle qui tend à s'estomper

Comparée aux autres régions de France métropolitaine, l'Auvergne reste marquée par son caractère à la fois agricole et industriel. Néanmoins, cette spécificité tend à s'estomper lorsque l'on compare l'Auvergne aux autres régions européennes : en 2007, le poids de l'agriculture dans l'emploi total auvergnat (5,8 %) est similaire à la moyenne européenne (6,0 %). La situation est analogue dans l'industrie qui regroupe 20,1 % des emplois auvergnats contre 19,3 % en moyenne dans les régions européennes. En revanche, l'Auvergne apparaît relativement bien dotée en services aux particuliers et en activités de santé et d'éducation (37,2 % de l'emploi contre 29,9 %). L'Auvergne appartient ainsi à un ensemble de 93 régions européennes (voir encadré « Le profil économique des régions européennes ») caractérisées par une forte spécialisation dans les services aux particuliers, la santé et l'action sociale, et l'administration publique (35 % de l'emploi en moyenne). Cet ensemble rassemble l'essentiel des régions françaises, britanniques, allemandes et scandinaves.

Par rapport aux 93 régions européennes présentant ce profil économique, l'Auvergne se situe parmi celles qui conservent néanmoins une empreinte agricole et industrielle plutôt forte, avec une moindre présence des services aux entreprises et des activités de commerce et d'hôtellerie-restauration. Au sein de cet ensemble, l'Auvergne se rapproche ainsi des provinces belges de Limbourg et de Flandre occidentale, des régions allemandes de Coblenche et de Trèves en Rhénanie-Palatinat, de régions danoises et britanniques mais aussi de régions françaises comme la Picardie, la Lorraine et les Pays de la Loire. ▶

➤ Un potentiel de recherche et d'innovation élevé

Les Conseils européens de Lisbonne (2000) et de Barcelone (2002) ont souligné le rôle important de la recherche et du développement et de l'innovation dans l'Union européenne. La connaissance et l'innovation au service de la croissance consti-

tuent l'un des principaux domaines d'actions de la stratégie de Lisbonne. Cette stratégie pour la croissance et l'emploi place la science, la technologie et l'innovation au cœur des politiques nationales et régionales au sein de l'Union européenne (voir encadré « La stratégie de Lisbonne »). Trois indicateurs principaux permettent d'évaluer les performances régionales en matière d'innovation et de recherche : l'intensité de la recherche et développement (R & D), les effectifs en personnels de R & D et les dépôts de brevet. Par rapport aux régions présentant les mêmes caractéristiques économiques, l'Auvergne dispose d'un potentiel de recherche élevé.

Avec 2,4 % de son produit intérieur brut consacré à des dépenses intérieures de R & D, l'Auvergne bénéficie d'une intensité de R & D très supérieure à la moyenne des régions européennes⁽¹⁾ (1,4 %) et même des régions au profil économique similaire⁽²⁾ (1,5 %). La région s'approche ainsi de l'objectif fixé dans la stratégie de Lisbonne pour l'intensité de la R & D : 3 % du PIB consacré aux dépenses intérieures de R & D. Plus de 80 % de ces dépenses de R & D sont le fait des entreprises de la région, ce qui place la région au 32^e rang européen. En complément des centres de recherche publics (universités, CEMAGREF, INRA...), l'Auvergne peut s'appuyer sur les unités de recherche des entreprises régionales (telles que Michelin, Limagrain...), ainsi que sur les laboratoires et établissements de transfert de technologie (Busi, Casimir, Adiv, Cnep...).

En matière d'emploi, 1,4 % des emplois auvergnats sont occupés par des personnels de R & D (contre 0,9 % pour les régions de comparaison). La R & D auvergnate emploie ainsi l'équivalent de 7 300 personnes à temps plein. Par ses efforts en matière de recherche et d'innovation (intensité de la R & D, part de l'emploi dans la R & D), la région se place dans les douze premières régions parmi celles présentant un profil économique similaire. ▶

(1) Parmi les 232 régions (sur 262) pour lesquelles l'ensemble des données sur la R & D sont disponibles. Valeurs 2007 pour la plupart des régions européennes, 2004 pour les régions françaises.

(2) Parmi les 76 régions de comparaison (sur 93) pour lesquelles des données sur la R & D sont disponibles.

Principaux indicateurs sur la recherche et l'innovation de l'Auvergne et des régions européennes

Plus de 80 % des dépenses de recherche et développement proviennent des entreprises

	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne -	
					Ensemble des régions (232 régions)	Régions similaires* (76 régions)
Dépenses intérieures de R & D (en millions d'euros)	863	1 613	699	720	75	23
Part des dépenses intérieures de R & D effectuées par les entreprises	54,1 %	65,1 %	58,3 %	80,9 %	32	12
Intensité de R & D (part des dépenses de R & D dans le PIB régional)	1,4 %	1,6 %	1,5 %	2,4 %	40	12
Effectifs des personnels de R & D (en équivalents temps plein)	9 005	16 336	6 817	7 322	90	26
Part des personnels de R & D dans l'emploi total	0,9 %	1,1 %	0,9 %	1,4 %	45	11
Part des chercheurs dans l'emploi de R & D des entreprises	52,2 %	47,6 %	51,5 %	30,0 %	227	75
Nombre de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets	143	268	112	85	81	30

* Régions présentant le même profil économique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

Toutefois, par rapport aux régions de comparaison, deux éléments viennent atténuer les capacités d'innovation de l'Auvergne. Le premier élément de fragilité est la part plutôt faible des chercheurs dans le personnel de R & D auvergnat. L'emploi dans la R & D est en effet réparti en trois catégories : les chercheurs, les techniciens et le personnel de soutien. La faible part des chercheurs est spécifique à la recherche des entreprises : la proportion de chercheurs dans les emplois de R & D des entreprises auvergnates semble particulièrement faible. Elle est de 30 %, soit 22 points de moins que la moyenne européenne. Ceci s'explique principalement par le poids très important des secteurs de faible intensité technologique (industries du caoutchouc et des plastiques, agroalimentaire) dans l'activité de recherche régionale. Le second élément de fragilité de la recherche auvergnate est le nombre encore insuffisant des dépôts de brevets auprès de l'Office européen des brevets (85 en Auvergne contre 112 en moyenne dans les régions européennes au même profil économique).

► Le tourisme : un atout à conforter

En complément des activités traditionnelles, le tourisme représente un atout économique pour la région. Les caractéristiques de l'Auvergne ne la prédestinent pas à un tourisme de masse : elle n'est ni une région littorale, ni une région de haute montagne. Elle bénéficie néanmoins d'une grande richesse de sites naturels, de stations thermales ou de sites classés. Rapportée à sa population, la capacité d'accueil de la région dans les hôtels et campings est très largement supérieure à la moyenne européenne (91 places pour 1 000 habitants contre 61). Cette capacité d'accueil place l'Auvergne au 48^e de l'ensemble des régions européennes⁽¹⁾ et au 27^e rang des régions au profil économique similaire.

⁽¹⁾ Parmi les 254 régions (sur 262) pour lesquelles l'ensemble des données sur le tourisme sont disponibles.

Principaux indicateurs sur le tourisme en Auvergne et dans les régions européennes

L'Auvergne au 48^e rang européen par sa capacité d'accueil

	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (254 régions)	Régions similaires* (93 régions)
Capacité d'hébergement dans les hôtels et campings (nombre de places-lits pour 1000 habitants)	61	95	74	91	48	27
Nuitées dans les hôtels et campings pour 1000 habitants	4 995	4 984	4 686	3 686	98	40
Nuitées dans les hôtels et campings	7 031 282	13 477 232	5 727 350	4 934 950	107	37
Part des nuitées réalisées par des touristes étrangers	32,7 %	31,1 %	23,5 %	16,2 %	193	55
Durée moyenne de séjour dans les hôtels et campings pour les touristes étrangers	2,97	2,70	2,84	2,20	173	61
Durée moyenne de séjour dans les hôtels et campings pour l'ensemble des touristes	2,73	2,27	2,65	2,05	183	69

Note : afin de lisser les effets des fluctuations conjoncturelles, les données présentées correspondent à une moyenne calculée sur la période 2007-2009.

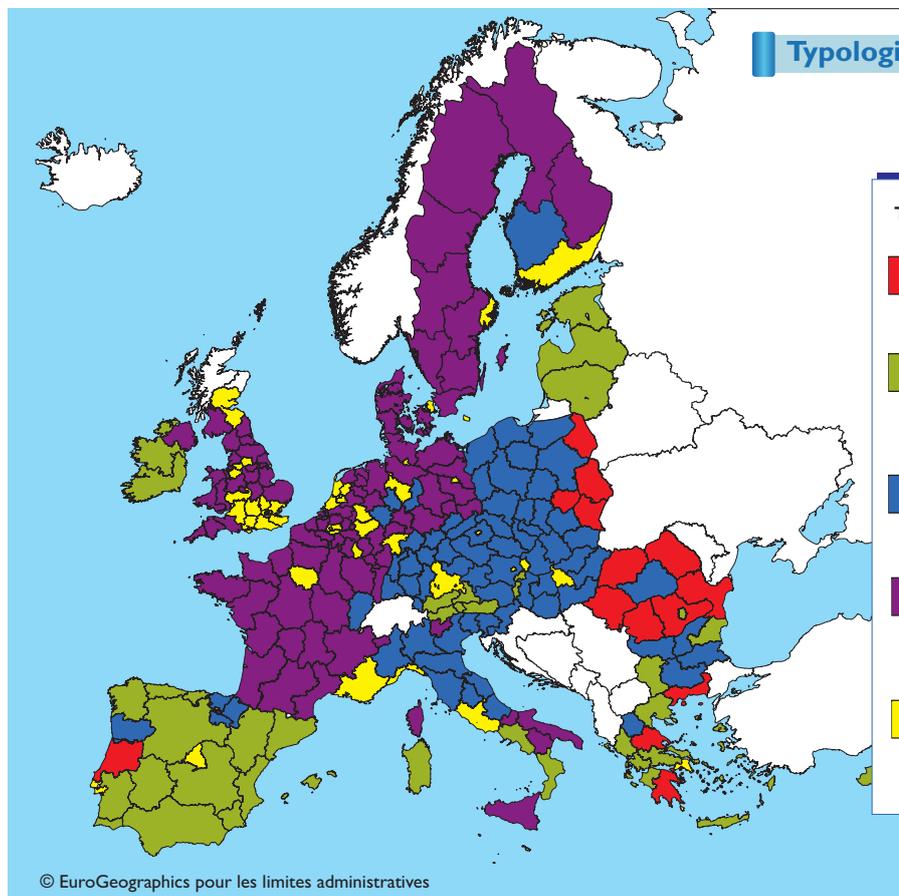
* Régions présentant le même profil économique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

Le profil économique des régions européennes

Afin d'identifier les similitudes entre régions, une typologie a été réalisée sur les 262 régions métropolitaines et a permis de faire émerger cinq profils économiques.

- Le premier ensemble regroupe **14 régions** caractérisées par une forte spécificité agricole (30 % de l'emploi en moyenne), avec un poids de l'industrie similaire à la moyenne. Il s'agit de régions situées à l'est de l'Europe en Pologne, en Roumanie et en Grèce.
- Le deuxième ensemble de régions rassemble **40 régions** caractérisées par une spécialisation dans l'agriculture et la pêche (8 % de l'emploi en moyenne), la construction (12 %), le commerce et l'hôtellerie-restauration (30 %). De nombreuses régions du sud de l'Europe, des régions irlandaises et baltes appartiennent à cette classe.
- La troisième classe regroupe **70 régions** caractérisées par une forte spécificité industrielle (28 % de l'emploi en moyenne), avec un poids de l'agriculture et de la construction similaire à la moyenne. Il s'agit de régions situées au nord de l'Italie, dans les pays d'Europe centrale, en Pologne.
- L'Auvergne appartient à un quatrième ensemble de **93 régions** caractérisées par une forte spécialisation dans les services aux particuliers, la santé et l'action sociale, et l'administration publique (35 % de l'emploi en moyenne). Cette classe rassemble l'essentiel des régions françaises, britanniques, allemandes et scandinaves.
- Enfin, un dernier ensemble de **45 régions** se caractérise par une forte spécialisation dans les services, en particulier dans les services aux entreprises et les activités financières et immobilières (19 % de l'emploi). Il s'agit souvent de régions capitales (Londres, Ile-de-France, Bruxelles, Vienne) au dynamisme économique fort, centré sur les services à haute valeur ajoutée.



Typologie des régions européennes
Appareil productif

Typologie des régions européennes

-  Régions caractérisées par une forte spécificité agricole, avec un poids de l'industrie similaire à la moyenne
-  Régions caractérisées par une spécialisation dans l'agriculture et la pêche, la construction, le commerce et l'hôtellerie-restauration
-  Régions caractérisées par une forte spécificité industrielle, avec un poids de l'agriculture et de la construction similaire à la moyenne
-  Régions caractérisées par une forte spécialisation dans les services aux particuliers, la santé et l'action sociale, et l'administration publique
-  Régions caractérisées par une forte spécialisation dans les services, en particulier dans les services aux entreprises et les activités financières et immobilières

© EuroGeographics pour les limites administratives

Source : Eurostat

L'enjeu pour l'Auvergne sera de concrétiser son fort potentiel touristique. En effet, la fréquentation touristique de la région apparaît en retrait par rapport à cette capacité d'accueil importante. Avec une moyenne annuelle de 3 700 nuitées pour 1 000 habitants, la région se place au 98^e rang européen. La faible durée de séjour dans les hôtels et campings de la région (2,05 jours contre 2,73 pour la moyenne des régions européennes) et la part limitée de la clientèle étrangère dans le tourisme régional (16,2 % contre 32,7 %) sont sans doute révélatrices d'une attractivité touristique à consolider. ▶

▶ Le taux d'emploi des seniors en retrait

Outre les orientations en matière de recherche et d'innovation, la stratégie de Lisbonne a fixé l'objectif d'atteindre un taux d'emploi⁽¹⁾ de 70 % en 2010 pour les 15-64 ans et un taux d'emploi des seniors (travailleurs âgés de 55 à 64 ans) de 50 % à la même échéance. L'Auvergne reste encore éloignée de ces deux objectifs, notamment pour le taux d'emploi des seniors. En 2008, la région présente un taux d'emploi des 15-64 ans similaire à la moyenne européenne (66,6 % contre 66,8 %). Comme dans la plupart des autres régions françaises, le taux d'emploi des jeunes et des seniors est inférieur en Auvergne à la moyenne européenne : 37,4 % contre 39,5 % pour les 15 à 24 ans, et 35,6 % contre 46,7 % pour les 55 à 64 ans. En particulier, le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans en Auvergne (34,2 %) est très inférieur à la moyenne européenne (56,1 %). Cet écart s'explique à la fois par des éléments communs à l'ensemble des régions françaises et par des facteurs spécifiques à l'Auvergne. La majeure partie de cet écart trouve son origine dans les différences de législations sociales entre pays européens (par exemple, l'âge de la retraite est plus élevé dans certains pays d'Europe) et dans les particularités du marché du travail qui ont longtemps singularisé la France (encouragement des travailleurs âgés à quitter la vie active, difficulté des seniors à retrouver du travail après une perte d'emploi notamment). Dans le cas de l'Auvergne, le taux d'emploi des seniors particulièrement faible s'explique également par le poids élevé de l'activité industrielle dans la région avec pour corollaire des retraits d'activité plus précoces. ▶

▶ L'Auvergne au 142^e rang européen pour la création de richesses

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 33,6 milliards d'euros en 2007, l'Auvergne figure dans la première moitié des régions européennes en termes de création de richesses économiques.

Toutefois, dans les comparaisons entre les régions européennes, il est nécessaire de tenir compte des disparités de niveaux de prix et de niveaux de vie entre les territoires. L'utilisation d'une monnaie commune fictive, qualifiée de « standard de pouvoir d'achat » (voir méthodologie), permet de comparer le pouvoir d'achat des différentes régions. Avec ce calcul « en parités de pouvoir d'achat », l'Auvergne ne se place plus qu'au 142^e rang.

Si l'on rapporte la richesse créée à la population de la région, l'Auvergne se place au 146^e rang européen⁽²⁾. En 2007, son PIB par habitant est inférieur à la moyenne européenne : 22 800 standards de pouvoir d'achat (SPA) contre 24 200 SPA.

Toutefois, à l'instar d'autres régions françaises, l'Auvergne bénéficie d'une productivité apparente du travail plus élevée que dans de nombreuses régions européennes : pour produire sa richesse, l'Auvergne utilise moins d'emplois que la moyenne des régions européennes. Elle occupe ainsi une meilleure place au niveau européen pour son PIB par emploi (112^e) que pour son PIB par habitant (146^e). En 2007, son PIB par emploi est également nettement supérieur à la moyenne européenne.

Au cours de la période 2003-2007, la croissance économique de la région a été inférieure à la moyenne européenne (1,85 % par an contre 2,97 %). Cet écart s'explique notamment par un effet de rattrapage des régions de l'Est de l'Europe (convergence). Néanmoins, la croissance auvergnate apparaît aussi plus faible que celle des régions présentant le même profil économique (2,17 % par an). ▶

⁽¹⁾ Le taux d'emploi d'une classe d'âge est le rapport entre le nombre d'actifs occupés d'une classe d'âge donnée et la population totale de cette classe d'âge.

⁽²⁾ Parmi les 261 régions (sur 262) pour lesquelles l'ensemble des données sur le PIB et le revenu des ménages sont disponibles.

Principaux indicateurs sur le marché du travail de l'Auvergne et des régions européennes

Un taux d'emploi similaire à la moyenne des régions européennes

Données 2008	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (262 régions)	Régions similaires* (93 régions)
Taux d'activité des 15-64 ans	71,6 %	70,1 %	73,4 %	71,3 %	142	62
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,8 %	64,9 %	68,5 %	66,6 %	142	64
Taux d'emploi des 15-24 ans	39,5 %	33,2 %	45,1 %	37,4 %	130	62
Taux d'emploi des 55-64 ans	46,7 %	37,0 %	48,4 %	35,6 %	208	74
Taux d'emploi des hommes de 55-64 ans	56,1 %	39,2 %	55,3 %	34,2 %	255	89
Taux d'emploi des femmes de 55-64 ans	37,8 %	34,8 %	41,7 %	36,9 %	134	63
Part des salariés à temps partiel	18,4 %	17,0 %	24,8 %	19,5 %	123	69
Taux de chômage	6,7 %	7,3 %	6,7 %	6,6 %	113	39

* Régions présentant le même profil économique que l'Auvergne.

Source : Eurostat

Principaux indicateurs sur la richesse créée en Auvergne et dans les régions européennes
Une croissance économique en-deçà de la moyenne européenne

Données 2007	Moyenne des régions européennes	Moyenne des régions françaises	Moyenne des régions similaires*	Auvergne	Rang de l'Auvergne	
					Ensemble des régions (261 régions)	Régions similaires* (92 régions)
PIB en millions d'euros	46 857	84 612	40 624	33 569	129	54
PIB en millions de SPA**	46 866	76 921	36 913	30 518	142	51
PIB par habitant en SPA**	24 198	24 236	24 409	22 800	146	54
PIB par emploi en SPA**	53 399	61 514	57 760	57 591	112	46
Taux de croissance annuel moyen du PIB entre 2003 et 2007	2,97 %	2,09 %	2,17 %	1,85 %	191	59
Revenu disponible net des ménages (en SPA** par habitant)	14 329	16 872	15 542	17 426	69	14

* Régions présentant le même profil économique que l'Auvergne.

** Standard de Pouvoir d'Achat.

Source : Eurostat

➤ Un revenu disponible des ménages auvergnats nettement supérieur à la moyenne européenne

Le PIB par habitant n'est pas un indicateur du revenu de la population d'un territoire. En effet, il ne tient pas compte des revenus de transferts, indemnités chômage, allocations familiales, minima sociaux, allocations logement... Pour se rendre compte de la richesse des habitants d'une région, il convient de se référer au revenu disponible net des ménages (voir méthodologie). En 2007, le revenu disponible net des ménages auvergnats est de 17 400 SPA par habitant et est très nettement supérieur à la moyenne des régions européennes (14 300 SPA) et des régions présentant les mêmes caractéristiques économiques (15 542 SPA). L'Auvergne se classe ainsi au 69^e rang des régions européennes et au 14^e rang des régions présentant un profil économique similaire. Les différences de politiques fiscales et de politiques de redistribution au sein des pays membres peuvent expliquer une partie du positionnement de l'Auvergne (et plus généralement des régions françaises).

➤ Un haut degré de professionnalisation des exploitations agricoles

À l'échelle européenne, trois traits caractéristiques singularisent l'agriculture auvergnate. D'abord, près de sept exploitations auvergnates sur dix sont situées en zone de montagne : la région se place ainsi au 19^e rang européen. Ensuite, la taille des exploitations de la région est très sensiblement supérieure à la moyenne européenne. En effet, 49 % d'entre elles disposent de plus de 50 hectares de surface agricole utile contre 17 % en moyenne dans les autres régions européennes. Cela traduit le haut degré de professionnalisation de l'agriculture auvergnate. Enfin, la spécialisation sectorielle des exploitations régionales est très marquée : l'élevage des herbivores (notamment l'élevage des bovins) est l'orientation technico-économique dominante puisque près des trois quarts des exploitations s'inscrivent dans cette filière (contre moins d'un tiers pour la moyenne européenne). Une vingtaine de régions européennes présentent des caractéristiques proches de l'Auvergne.

Il s'agit de régions situées dans l'Arc alpin à l'ouest de l'Autriche (régions du Tyrol et de Salzbourg notamment), au nord de l'Italie (vallée d'Aoste, Trentin), à l'ouest de la Slovénie ou encore en périphérie des Pyrénées comme les régions espagnoles des Asturies, de Cantabrie et du Pays basque. La Corse, la Franche-Comté et le Limousin sont les régions françaises les plus proches de l'Auvergne dans la structure de leur agriculture.

La stratégie de Lisbonne

- Lors du Conseil européen de Lisbonne de 2000, les chefs d'État ou de gouvernement ont lancé une stratégie dite « de Lisbonne » dans le but de faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive au monde et de parvenir au plein-emploi avant 2010. Cette stratégie repose sur trois piliers :
 - un pilier économique qui doit préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance ;
 - un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale ;
 - un pilier environnemental, ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en 2001.
- Deux principaux objectifs chiffrés ont été fixés :
 - relèvement des taux d'emploi : taux d'emploi global à 70 % ; taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 ans à 64 ans à 50 % et taux d'emploi des femmes à 60 % ;
 - renforcement de l'effort d'investissement consacré à la recherche et développement, qui doit atteindre 3 % du PIB.
- À l'issue du processus de révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé, lors du Conseil européen de mars 2005, de concentrer leur action autour de deux objectifs : la croissance et l'emploi.
- La stratégie de Lisbonne arrive à échéance à la fin de l'année 2010. Les États membres et la Commission européenne préparent un nouveau plan stratégique « Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Ce projet « Europe 2020 » définit trois priorités :
 - une croissance intelligente : développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation ;
 - une croissance durable : promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive ;
 - une croissance inclusive : encourager une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

► Méthodologie

Les régions européennes NUTS 2

- Cette étude porte sur les 262 régions métropolitaines NUTS 2 de l'Union européenne. Neuf régions ont été exclues de l'analyse : les sept régions « ultra-périphériques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Açores, Madère et Canaries) et les enclaves espagnoles de Ceuta et enclave de Melilla.
- La nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) constitue un schéma unique et cohérent de répartition territoriale pour l'établissement des statistiques régionales de l'Union européenne. Elle est utilisée depuis des décennies pour la confection de statistiques régionales et constitue la base de la politique de financement régionale. Cette classification est hiérarchique dans la mesure où elle subdivise chaque État membre en 3 niveaux : NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3. Le deuxième et le troisième niveau sont respectivement des subdivisions du premier et du deuxième niveau.
- La définition des unités territoriales repose sur les unités administratives existant dans les États membres. Une unité administrative désigne une zone géographique pour laquelle une autorité administrative est habilitée à prendre des décisions administratives ou stratégiques, conformément au cadre juridique et institutionnel de l'État membre.
- Le niveau de NUTS auquel appartient une unité administrative est déterminé sur la base de seuils démographiques :

Niveau	Population minimale	Population maximale
NUTS 1	3 millions d'habitants	7 millions d'habitants
NUTS 2	800 000 habitants	3 millions d'habitants
NUTS 3	150 000 habitants	800 000 habitants

- Dans le cas où la population d'un État membre dans son ensemble est inférieure au seuil minimal d'un niveau de la NUTS, cet État membre constitue une unité territoriale NUTS de ce niveau. Si, pour un niveau déterminé de la nomenclature, il n'existe pas d'unité administrative d'une taille suffisante dans un État membre, ce niveau est constitué en agréant un nombre adéquat d'unités administratives de plus petite taille et contiguës. Ces unités ainsi agrégées sont appelées « unités non administratives ».
- Pour la France, le niveau NUTS 2 correspond aux régions et le niveau NUTS 3 aux départements.

Parités de pouvoir d'achat et comparaisons internationales du produit intérieur brut

- Le PIB régional est calculé dans la monnaie du pays concerné. Pour permettre une comparaison du PIB entre pays, cet indicateur est converti en euros au cours moyen officiel de l'année civile concernée. Les cours des monnaies ne reflètent cependant pas toutes les différences de niveau de prix entre pays. Pour opérer une compensation à cet égard, le PIB est converti à l'aide de facteurs de conversion, appelés « parités de pouvoir d'achat » (PPA), en une monnaie commune fictive, qualifiée de « standard de pouvoir d'achat » (SPA), qui permet de comparer le pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales.

Revenu disponible net des ménages

- Dans les pays disposant d'un mécanisme de redistribution par l'État, on distingue deux étapes dans la répartition du revenu.
- La répartition primaire correspond au revenu des ménages résultant directement des opérations effectuées sur le marché, c'est-à-dire de l'achat et de la vente de facteurs de production et de biens. Il convient de mentionner ici avant tout les rémunérations des salariés, c'est-à-dire les revenus provenant de la vente du facteur de production « travail ». Les ménages privés peuvent, de plus, percevoir des revenus du patrimoine, notamment des intérêts, des dividendes ou des loyers. Enfin, il existe également un revenu résultant de l'excédent d'exploitation ou d'activités indépendantes. Du côté du passif, au niveau de la répartition primaire, il faut enregistrer les éventuels intérêts et loyers à payer par les ménages. Le solde de toutes ces transactions équivaut au revenu primaire des ménages.
- Le revenu primaire constitue la base de la répartition secondaire du revenu, qui représente le mécanisme de redistribution par l'État. L'ensemble des prestations sociales monétaires et des transferts s'ajoute à ce revenu primaire. À partir de ce dernier, les ménages doivent payer des impôts sur le revenu et le patrimoine, s'acquitter de cotisations sociales et effectuer des transferts. Le solde subsistant à l'issue de ces transactions est appelé « revenu disponible net des ménages ».

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Gilbert CHOLET
> Daniel GRAS

Composition et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09